

Commune de St Georges la Pougé

DELIBERATION N°2024-29

En date du 10 juillet 2024

CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE L'EAU

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 juillet 2024

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude

Excusé : MARCELLOT Sandra a donné son pouvoir à Claire BENARD.

Absents : COSTE Joël, FAVRE Valery

Alain TERRACOL a été désigné secrétaire de séance

Madame la Maire présente au conseil municipal une décision modificative rectificative à la demande de la trésorerie suite à un manque de crédits au compte 678.

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2024 sont insuffisants
Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	comptes	Montants €	comptes	Montants €
Entretien, réparation réseaux	61523(011)	400.00		
Autres charges exceptionnelles			678(67)	400.00
DEPENSES-FONCTIONNEMENT		400.00		400.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 12 juillet 2024

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
15/07/2024 et de la
publication le 15/07/2024*

**La Maire,
Delphine POITOU**



**Le secrétaire,
Alain TERRACOL**

